



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2023

Date de convocation

29 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

04 OCTOBRE 2023

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....28

Votants.....33

Étaient Absents excusés :

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué.

N° DEL-23-48

Objet

**Zone des 10 muids,
dénomination de
voiries**

Secrétaire de séance : Patrick LEMAIRE

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 octobre 2023

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales suivant lequel « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les attributions du Conseil Municipal

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune,

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture des services publics, tel que les secours, la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier ou des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles,

Considérant l'intérêt intercommunal et communal que présente la dénomination des rues sur la zone d'activité économique des 10 muids,

Considérant que sur la zone d'activité économique des 10 muids, les voiries faisant la jonction entre la RD75NE et l'actuelle rue Salengro ne sont pas officiellement dénommées,

Considérant la proposition de nommer, et selon le plan annexé, la voie 1 « rue Galilée » et la voie 2 « rue Margaret Hamilton »,

Considérant que pour plus de cohérence et lisibilité sur la zone des 10 Muids, il convient de renommer la portion de la rue Roger Salengro allant de la RD75 au Chemin des Postes,

Considérant la proposition de nommer, et selon le plan annexé, cette voirie « rue Nicolas Copernic »,

Considérant que cette proposition a été concertée avec l'association des 10 muids,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adopter les dénominations de « rue Galilée », « rue Margaret Hamilton » pour les voies faisant la jonction entre la RD75 et la rue Salengro,
- d'adopter la re-nomination d'une partie de la rue Roger Salengro en « rue Nicolas Copernic »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

-ADOPTÉ la proposition.

Le secrétaire de séance

Patrick LEMAIRE



Transmis en sous-préfecture le 23.10.2023.....
Document exécutoire à compter du 23.10.2023.

Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE

